

SOIRANS

N°19 Nov./Déc. 2012

INFO



LA LETTRE DU MAIRE

La santé, l'accessibilité, la sécurité, le respect de l'environnement, l'économie d'énergie sont des priorités de la Commune.

Après avoir mis aux normes d'accessibilité pour handicapés et personnes à mobilité réduite les écoles, la Mairie, la Bibliothèque, la salle des associations, la salle Georges Brassens, différents projets achevés en 2012, ou en cours, témoignent également de ces choix :

- **la création de la liaison piétonne et cyclable** entre le centre-village et la rue du Canal via la rue des Planches, avec une nouvelle passerelle sur l'Arnison, conforme aux normes d'accessibilité, permet d'améliorer la sécurité des déplacements piétons entre les quartiers concernés,

- **l'installation de radars pédagogiques** aux entrées du village et **la mise en place de silhouettes d'enfants** aux abords des écoles incitent à la réduction de la vitesse des véhicules ; les premières analyses en témoignent ;

- **la mise en place d'un défibrillateur public** devant la Mairie, utilisable par le public même non formé et qui n'agit que si l'activité cardiaque de la victime le justifie, peut permettre de sauver des vies. A noter que prochainement une formation sera proposée.

- **l'aménagement de logements**, dans la maison « Bonnaire » (à côté de l'Ecole maternelle), basse consommation énergétique et avec accessibilité handicapés complète pour l'un d'entre eux, permettra d'avoir une offre locative complète et surtout à charges réduites.

- **le traitement des eaux pluviales du futur lotissement** « Les Jardins d'Oz » se fera directement dans l'emprise du projet grâce à des bassins enterrés, recouverts d'espaces paysagers ; les travaux liés à ce projet, qui a été repris par l'entreprise Lorin de Sennecey-les-Dijon, devraient débuter très prochainement. Pour terminer je voudrais rappeler que les points d'apport volontaire (rue Derrière l'Eglise et rue des Renardières) sont à usage exclusif de la collecte des déchets recyclables (papier, verre, emballages) et que le dépôt d'autres déchets est interdit ! Avec la mise en place de la redevance d'ordures ménagères incitative, la vigilance sera renforcée.

Enfin, avant de remettre dans quelques jours, les prix du concours des maisons fleuries, j'adresse à tous ceux qui embellissent notre village et à tous ceux qui animent notre village, au nom du Conseil municipal, toute ma reconnaissance et tous mes encouragements.



Jean-Paul VADOT
Maire de Soirans

Président de la Communauté
de Communes Auxonne Val de Saône

FOYER RURAL

Reprise des différentes activités,
à partir du 13 Novembre.

Des places sont encore disponibles, renseignez
vous auprès de

Béatrice LEMAHIEU 06 36 48 35 38
ou Bernard CASES 06 12 86 16 29.

Dans ce numéro

- | | |
|-------------------------------|------|
| - Compte rendu du conseil | P. 2 |
| - Affouages | P. 2 |
| - Échos d'école | P. 3 |
| - Bibliothèque, Bernard CASES | P. 3 |
| - Défibrillateur | P. 4 |

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

11 h 00 : Célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Dépôt d'une gerbe au **monument aux Morts.**

Lecture du message du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.



11 h 15 : remise des prix du concours des Maisons Fleuries, **salle Georges Brassens,** suivie d'un Vin d'Honneur offert par la municipalité.



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Octobre 2012

Le Conseil municipal :

- **A approuvé une décision modificative budgétaire**, équilibrée en section de fonctionnement (120 €) et en section d'investissement (1 370 €), correspondant à un rééquilibrage des comptes liés à des ajustements de crédits pour des régularisations sur exercices antérieurs et des majorations de travaux.

- **A attribué à la Secrétaire de Mairie, une indemnité** conformément à la prise en charge par l'Etat, correspondant au travail supplémentaire occasionné par les élections présidentielle et législatives.

- **A approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône** arrêtée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2012, précisant les modalités de fonctionnement des

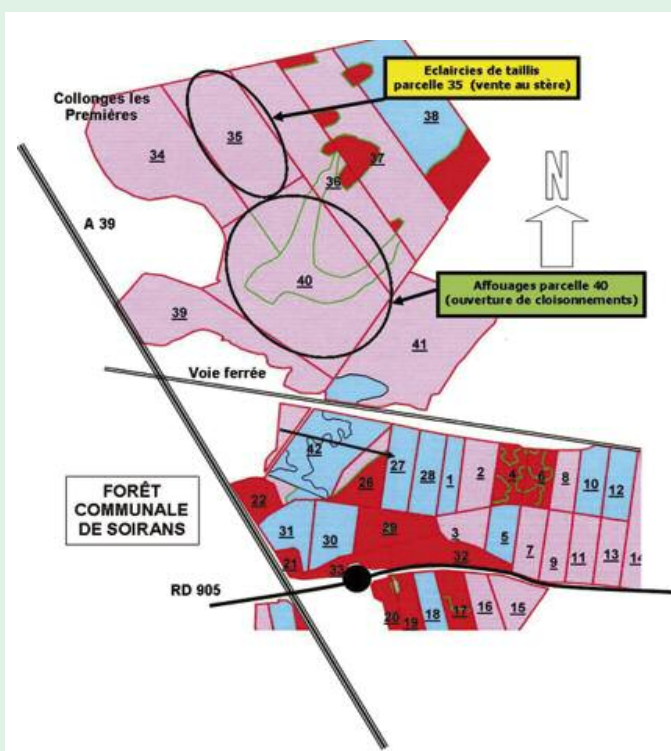
accueils collectifs de mineurs en temps extrascolaire, avec et sans hébergement,

- **A approuvé le programme des travaux** proposé dans le cadre de la création de quatre logements basse consommation, d'un coût total estimé de 450 577.36 € HT, honoraires compris conformément aux objectifs suivants :

- mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité,
- économie d'énergie,
- réalisation d'économies de charges et amélioration du confort dans les logements,
- adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées.

- **a sollicité l'aide financière de l'Etat**, dite PALULOS (Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale), de la Région Bourgogne dans le cadre des dispositifs « Eco Villages Avenir », logements BBC et du Département de la Côte d'Or (contrat « Ambitions Côte d'Or »)

AFFOUAGES ET EXPLOITATION DU TAILLIS



AFFOUAGES (ouverture de cloisonnements)

Ils sont prévus dans la parcelle n°40. L'exploitation concerne des ouvertures de cloisonnements en « coupe blanche »
Inscription en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat jusqu'au MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012

Le tirage au sort des lots aura lieu

le JEUDI 6 DECEMBRE 2012 à 18 H en Mairie

ATTENTION ! Seule la personne inscrite sur la liste des affouages ou un membre de sa famille pourra retirer son lot

Taxe = 15 €, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Délais d'exploitation : abattage : 15 avril 2013 ; vidange : 15 septembre 2013.

TAILLIS

Du taillis d'éclaircie (arbres marqués) est à exploiter dans la parcelle n°35.

Prix : 3.50 €H.T. /stère

Inscription en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat jusqu'au mercredi 14 novembre 2012, éventuellement jusqu'à épuisement des disponibilités.

La date d'attribution des lots est prévue également le JEUDI 6 DECEMBRE.

Païement après exploitation et mesure, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Délais d'exploitation : abattage ou exploitation: 15 avril 2013 ; vidange : 15 septembre 2013.



L'association intermédiaire **Domicile-Services (ADMR)** est présente sur le canton d'Auxonne depuis de nombreuses années.

Des permanences d'accueil ont lieu **le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 au sein de la Maison des Services ADMR, 13 rue Lafayette, 21130 AUXONNE.**

Pour des besoins de services à domicile (ménage, entretien, ...), vous pouvez joindre l'association par téléphone, du lundi au vendredi, au 03 80 51 96 41 ou au 06 23 21 78 24, directement par courriel à domicileservices21@admr.org

Echos d'école



Au matin du 4 septembre, tout était prêt. Du côté des élèves et de leurs parents, comme de celui des professeurs. Les vacances d'été étaient derrière nous, les classes propres, les en-têtes des cahiers préparées, les cartables et les trousseaux sentaient encore le neuf.

C'est dans un climat serein que cette rentrée s'est déroulée. L'agitation faite l'année passée autour de la fermeture programmée d'une des classes élémentaires a permis de conserver de bonnes conditions de travail pour accueillir cent-six élèves du CP au CM2 et soixante-dix élèves en maternelle.

Comme les effectifs, l'équipe enseignante est restée stable, sauf au CM1 où Madame Nevers, en congé de maternité, a été remplacée. Monsieur Gotte étant son compagnon à la ville comme à l'école, la liaison peut se faire sans problème. Septembre a passé, le rythme est retrouvé, les élections des représentants de parents d'élèves ont permis de constituer un nouveau Conseil d'Ecoles, les projets à venir mûrissent... cette nouvelle année peut continuer, nous l'espérons, aussi bien qu'elle a commencé.



Bibliothèque

Apéro littéraire

Le 21 septembre, l'équipe de la bibliothèque accueillait ses lecteurs pour un « apéro littéraire » autour des « baluchons de l'été ».

Cette année encore, 9 baluchons de 5 ou 6 livres autour d'un même thème (l'adoption, la Bourgogne, la télé, les abeilles...) ont été empruntés.

Les lecteurs présents à cette rencontre conviviale ont ainsi pu partager leur avis sur les différents documents et aussi le verre de l'amitié.



Animation à la bibliothèque

Les 10 et 11 novembre prochains,

La bibliothèque vous propose une animation ayant pour thème : l'atelier du peintre et les techniques de peinture. Avec la participation de l'atelier peinture du Foyer Rural, vous pourrez découvrir à la bibliothèque les différents supports et les différentes techniques de peinture (papier, toile... ; aquarelle, huile, fusain, crayon...). Retenez dès maintenant ces dates, le programme de cette animation sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.



Bernard CASES, Président du Foyer Rural, a reçu en Juin dernier la médaille de bronze du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour son engagement depuis de nombreuses années dans le monde associatif. 18 ans en tant que président de notre Foyer Rural, 2 ans comme administrateur de la Fédération des Foyers Ruraux de Côte d'Or. Nous ne pouvons que le féliciter pour le temps consacré et les idées qu'il développe pour animer notre village. Un grand Bravo pour cette réussite !!! Si cette reconnaissance pouvait déclencher de nouvelles vocations ...

FORMATION A LA DÉFIBRILLATION CARDIAQUE



Lors d'un arrêt cardiaque, il est vital d'alerter les secours et d'entamer les premiers gestes de secours le plus rapidement possible : 1 minute sans soin équivaut à 10 % de chances de survie en moins.

C'est pourquoi, le Conseil municipal a souhaité équiper la Commune d'un défibrillateur automatique. Son lieu d'implantation est la façade de l'Ecole primaire, sur le parvis de la Mairie.

Prochainement la Commune proposera une session de FORMATION gratuite, organisée par un organisme de secourisme agréé.

Les défibrillateurs peuvent désormais être utilisés par le grand public mais pourquoi est-il conseillé de suivre une formation pour utiliser un défibrillateur ?

Les défibrillateurs automatisés sont des appareils simples d'utilisation puisqu'il suffit de les allumer, de coller les électrodes aux bons endroits indiqués et suivre les indications de l'appareil. Cependant la situation est très stressante, être face à une victime ayant perdu connaissance sans perdre ses propres moyens n'est pas toujours facile. En attendant les secours, il ne faut pas paniquer et savoir exactement quoi faire. Connaître le fonctionnement d'un défibrillateur et en avoir déjà manipulé un, permet de ne pas perdre de temps lorsque chaque seconde compte pour sauver une vie.

De plus, il ne suffit pas de savoir utiliser un défibrillateur pour prendre en charge et sauver une personne en arrêt cardiaque : la réanimation cardiopulmonaire est également fondamentale pour la survie de la victime !

Afin d'organiser au mieux cette formation, nous vous demandons de bien vouloir remplir ou recopier le bulletin ci-dessous, le déposer à la Mairie, ou l'envoyer par mail.

PRE-INSCRIPTION à une session de formation « Défibrillation cardiaque » (environ 2 h)

Nom : Prénom :

Adresse :

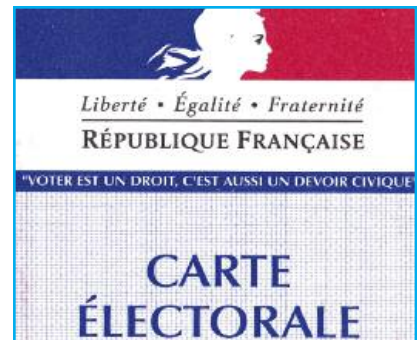
Tél. (portable si possible) : Courriel : @

Jour souhaité : vendredi en soirée (20 h) samedi matin (9 h 30)
 autre jour horaire

Une demande d'inscription définitive vous sera proposée lorsqu'une date de formation sera arrêtée.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les habitants de plus de 18 ans, qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale de la Commune peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2012, en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat. Se munir de la carte d'identité ou de la carte d'électeur si une radiation est demandée dans une autre Commune



Toutes les informations de la Commune, d'un simple clic ! Informations générales, informations pratiques, vie scolaire, ... N'hésitez pas à « naviguer » ...

www.mairie-soirans.fr

Bienvenue sur le site de la Commune de Soirans

Secrétariat de Mairie: Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : mairie.soirans@wanadoo.fr - **Site :** www.mairie-soirans.fr

Bibliothèque: Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : bibliotheque.soirans@wanadoo.fr

Centre de Loisirs:

Ouverture semaines scolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 7 h 15 - 8 h 40 / 11 h 40 - 13 h 25 / 16 h 25 - 18 h 45

Ouverture loisirs :

Mercredi & Vacances 7 h 30-18 h 30

Tél. 03 80 27 03 20 (Communauté de Communes Auxonne Val de Saône) / Fax. 03 80 27 03 21

Mail: cdc.avds@wanadoo.fr

Déchèteries: Tél 06 70 77 45 63

PONT Chemin de la Tille	Mercredi et Vendredi	14 h à 17 h 45
21130 PONT	Mardi et Samedi	8 h 30 à 11 h 45
ATHÉE Route de Magny	Mercredi et Vendredi	8 h 30 à 11 h 45
21130 ATHÉE	Mardi et Samedi	14 h à 17 h 45